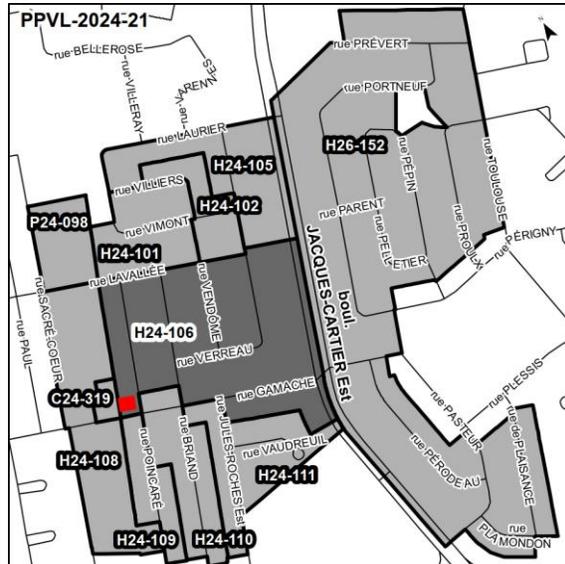


**Avis aux personnes intéressées ayant le droit  
de signer une demande d'approbation référendaire**

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les seconds projets de résolution approuvant les projets particuliers suivants :

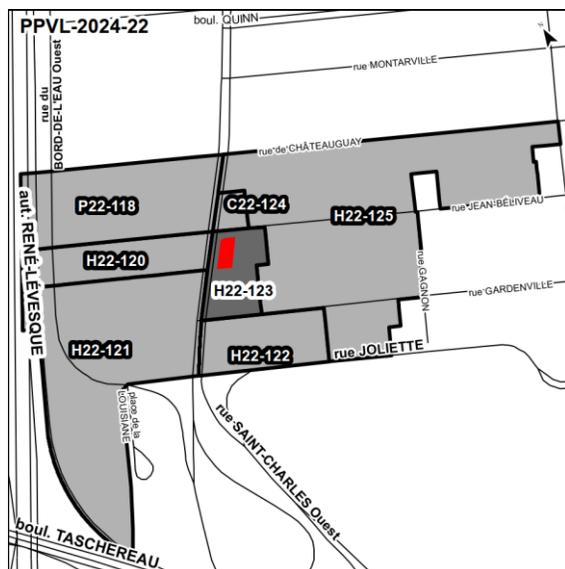
- Le second projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-2024-21* visant à autoriser la construction de deux habitations trifamiliales de structure jumelée aux 2405 à 2415, rue Gamache (lots 6 612 416 et 6 612 417) (district d'Antoinette-Robidoux).

La zone concernée H24-106 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



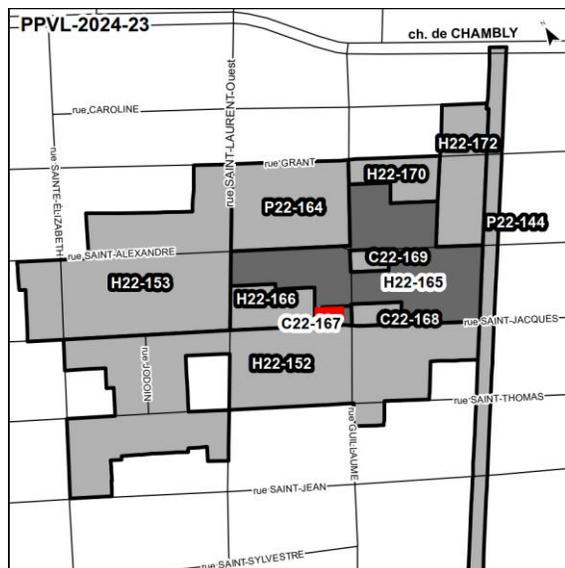
- Le second projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-2024-22* visant à permettre la transformation d'une habitation bifamiliale à une habitation multifamiliale de 4 logements de structure isolée au 650, rue Saint-Charles Ouest (district de Saint-Charles).

La zone concernée H22-123 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



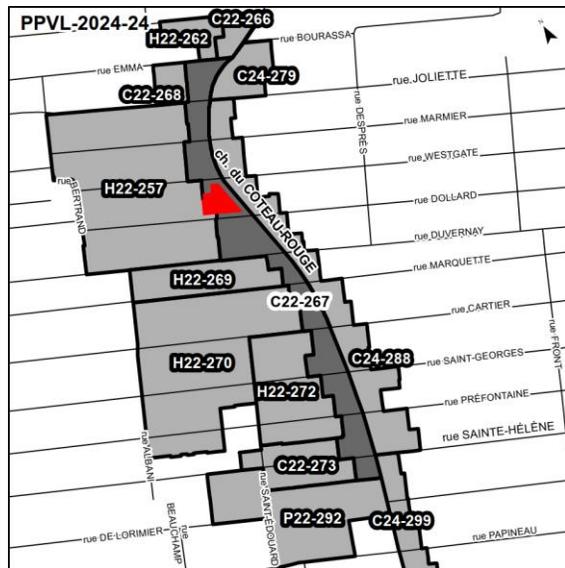
- Le second projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-2024-23* visant à permettre une habitation bifamiliale de structure isolée au 209, rue Guillaume (district de Saint-Charles).

Les zones concernées C22-167 et H22-165 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celles-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



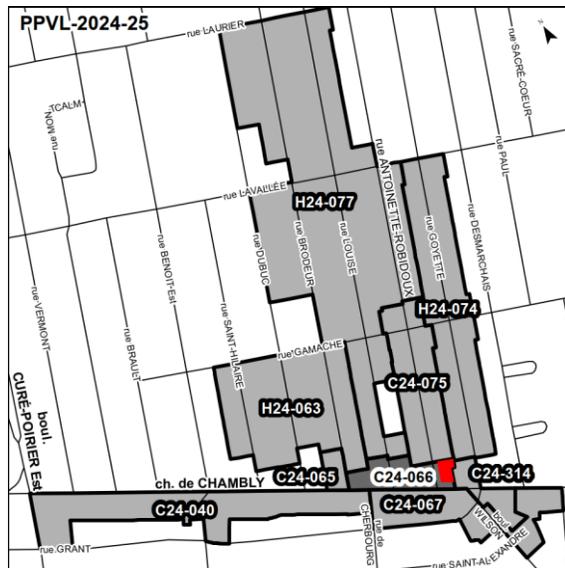
- Le second projet de résolution approuvant le Projet particulier PPVL-2024-24 visant à autoriser la construction d'une garderie et d'un centre de pédiatrie sociale au 889, chemin du Coteau-Rouge (lots 3 223 822, 3 223 821 et 3 224 702) (district du Coteau-Rouge).

La zone concernée C22-267 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



- Le second projet de résolution approuvant le Projet particulier PPVL-2024-25 visant à permettre une habitation multifamiliale de structure isolée comprenant 5 logements au futur 2261, chemin de Chambly (district d'Antoinette-Robidoux).

La zone concernée C24-066 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



2. Ces seconds projets de résolution approuvant les projets particuliers contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, afin que les projets particuliers soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

### 3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Toute demande, transmise individuellement ou par pétition, sera acceptée sous toutes réserves;
- être reçue par courriel au [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec), au plus tard le 20 juin 2024.

### 4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec).

### 5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans des projets particuliers qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habiles à voter.

## 6. Résumé et consultation des projets particuliers

Une copie des résumés de ces projets particuliers peut être obtenue en écrivant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec) et ces projets particuliers peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements).

Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 12 juin 2024.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil